

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 12 juin 2017, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 12 JUIN 2017 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de mai 2017

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 8 mai 20 h 00
- 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 8 mai, 19 h 30

2 Assemblée du 12 juin 2017

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Édition spéciale Ange-Gardien dans la Voix de l'Est (22 juin dans la Voix de l'Est et le 28 juin dans le Plus)
 - 3.1.2 Congrès F.Q.M. – 28 septembre au 30 septembre 2017
 - 3.1.3 Projet de loi numéro 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Acquisition d'équipements de soccer

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Fauchage des bretelles Autoroute 10
 - 5.1.2 Résultats des soumissions pour lignage et marquage du territoire
 - 5.1.3 Installation d'un déflecteur à la station d'épuration

6 **Hygiène du milieu**

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Branchement à l'égout et au pluvial du lot 3 517 670 – M. Jonathan Boulet

6.1.2 Branchement à l'aqueduc du lot 5 969 792 – Martin Roussel

6.1.3 Entente avec la MRC de Rouville pour le remplacement de la canalisation du cours d'eau
Du Village

6.1.4 Stabilisation du talus, rang Séraphine

Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Adoption du règlement numéro 814-17 amendant le règlement de zonage
numéro 617-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien

7.1.2 Adoption du règlement numéro 815-17 amendant le règlement de
Lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la municipalité d'Ange-Gardien

7.1.3 Demande de dérogation mineure du lot 3 515 981 – Ferme Janibert

7.1.4 Candidature pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7.1.5 Appel d'offres pour la réfection des infrastructures rue Principale et Canrobert

8 **Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Embauche des arbitres pour la saison de soccer 2017

8.1.2 Embauche des animateurs et accompagnateurs pour camp de jour 2017

8.2 Infrastructures

8.2.1 Addenda au projet d'aménagement de parc de jeux d'eau

8.2.2 Assistance technique pour surveillance et contrôle qualitatif des jeux d'eau

8.2.3 Demande de soumissions – Programme Nouveaux horizons

Période de questions

9 **Divers & affaires nouvelles**

9.1.1

Correspondance

Co-1 Ministère des transports – Retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur

Co-2 Ville de Farnham – Invitation 33^e tournoi de golf

Co-3 Chemin de fer (CFCMQ) – Application d'herbicide des emprises ferroviaires

Co-4 MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt 813-17

Co-5 OBV Yamaska – Programme de reconnaissance de ses bénévoles marquants

Co-6 Culture pour tous – 21^e édition « Journées de la culture »

Co-7 Pipe-Lines Montréal ltée – Entretien terrain

Co-8 Demande de commandite – Club de gymnastique de Marieville

Co-9 Députée d'Iberville - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
(PAARRM)

Co-10 Députée d'Iberville – Suivi école Jean XX-III aménagement cour d'école

Co-11 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
Changements Climatiques – Adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de

l'environnement

Co-12 Municipalité de Brigham – Projet de règlement 2017-08 et 2017-09 modifiant le règlement Numéro 06-101 Zonage

Co-13 École Paul-Germain-Ostiguy – Lettre de remerciements

Co-14 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Lettre de remerciements

RÉSOLUTION 06-130-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI À 20 H 00

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2017 à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-131-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 8 MAI, À 19 H 30

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 8 mai 2017 à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-132-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Déboursés directs : 2 679,74 \$
- Fournisseurs : 352 502,39 \$
- Salaires : 52 555,20 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 06-133-17
ÉDITION SPÉCIALE ANGE-GARDIEN DANS LA VOIX DE L'EST

Considérant que le journal *La Voix de l'Est* fera paraître un cahier « édition spéciale » portant exclusivement sur la Municipalité d'Ange-Gardien dans l'édition du 22 juin 2017, ainsi que dans *Le Plus* du 28 juin 2017;

Considérant que cette édition du journal sera distribuée gratuitement à tous les résidents d'Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de réserver une demi-page, en noir et blanc, dans le cahier spécial 2017 portant sur Ange-Gardien, des journaux *La Voix de l'Est* et *Le Plus* et d'autoriser à cet effet une dépense de 832,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-134-17
CONGRÈS F.Q.M. – 28 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'inscription du maire et de la directrice générale, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec, ainsi que les frais relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-135-17
PROJET DE LOI N^o 122 – DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

Considérant que le dépôt du projet de loi n^o 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n^o122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n^o122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n°122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n°122;
- De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n°122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-136-17 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SOCCER

Suite à une subvention reçue du Service Ambulancier Farnham pour l'acquisition d'équipements de soccer, afin d'aménager le nouveau terrain, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la dépense de 19 098,27 \$ en immobilisation au poste budgétaire numéro 23-08055-721.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 06-137-17 FAUCHAGE DES BRETELLES AUTOROUTE 10

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien réitère sa demande au Ministère des Transports du Québec afin que ce dernier procède minimalement au fauchage de la végétation sur une profondeur d'environ 30 mètres le long de la route 235, dans le cadran sud-ouest du carrefour.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-138-17
SOUSSIONS POUR LIGNAGE ET MARQUAGE DU TERRITOIRE

Suite aux soumissions reçues pour le lignage et le marquage des rues, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder un contrat à Marquage et Traçage Québec au montant de 7 028,54\$, taxes incluses, selon la soumission reçue le 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-139-17
INSTALLATION DE DÉFLECTEURS À LA STATION D'ÉPURATION

Suite à l'installation d'une nouvelle pompe à l'usine d'épuration l'automne dernier, l'installation de deux nouveaux déflecteurs est nécessaire. En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'achat de deux nouveaux déflecteurs de la compagnie CWA au montant de 2 857.32 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-140-17
BRANCHEMENT À L'ÉGOUT ET AU PLUVIAL DU LOT 3 517 670 – M. JONATHAN BOULET

Considérant que le nouveau propriétaire M. Jonathan Boulet désire se brancher à la conduite principale du réseau pluvial et d'égout de la Municipalité sur la rue des Geais Bleus;

Considérant que l'installation septique du propriétaire n'est pas conforme et que les dimensions vacantes de son terrain ne permettent pas d'opter pour le choix d'une nouvelle installation septique;

Considérant que le citoyen devra se conformer aux exigences de la Municipalité, selon le règlement numéro 234-90 *Raccordement aux services municipaux*, et du plan d'ingénieur de la firme Tetra Tech;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder ledit branchement et d'aviser le citoyen que tous les frais reliés à l'installation seront défrayés par lui-même, conformément à la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-141-17

BRANCHEMENT À L'AQUEDUC DU LOT 5 969 792 – M. MARTIN ROUSSEL

Considérant que suite à un lotissement, M. Martin Roussel désire se brancher au réseau d'aqueduc sur la route 235 afin de pouvoir construire une résidence familiale;

Considérant qu'une demande d'autorisation a également été envoyée au Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir la permission d'effectuer des travaux dans l'emprise de la route 235;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser ledit branchement et d'aviser M. Roussel qu'il devra s'assurer d'obtenir les autorisations des autorités concernées (Gaz-métro, MTQ,...) avant d'effectuer lesdits travaux, ainsi que défrayer tous les frais reliés à l'installation, conformément à la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-142-17

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION DANS LE COURS D'EAU DU VILLAGE – PHASE III SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Considérant que dans le cadre des travaux d'infrastructures 2017, la municipalité procède à des travaux d'aménagement de la canalisation du cours d'eau du Village;

Considérant que la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 66), « **la Loi** »;

Considérant qu'en vertu de l'article 108 de la Loi, toute municipalité de régionale de comté peut, par entente conclue, avec une municipalité locale de son territoire, lui confier la gestion des travaux requis dans un cours d'eau sous sa compétence;

Considérant que la canalisation du cours du Village emprunte en majeure partie l'emprise du réseau routier local et est utilisée comme égout pluvial du secteur urbanisé de cette municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Brigitte Vachon, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec la MRC de Rouville pour le remplacement de la canalisation dans le cours d'eau du Village, phase III, sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-143-17
STABILISATION DU TALUS RANG SÉRAPHINE**

Considérant qu'une section du rang Séraphine nécessite qu'une stabilisation du talus soit réalisée;

Considérant que ledit talus borde en partie le cours d'eau Nadeau;

Considérant la résolution numéro 01-018-15 de la Municipalité d'Ange-Gardien et la résolution numéro 15-06-9709 de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale Madame Brigitte Vachon, à mandater un ingénieur pour la préparation de plans et devis nécessaires à la réfection du talus du rang Séraphine et aux demandes d'autorisations requises par la Loi.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-144-17
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 814-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le règlement numéro 814-17 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-145-17
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 815-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 815-17 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-146-17
DÉROGATION MINEURE DU LOT 3 515 981 – FERME JANIBERT INC

Considérant une demande de la ferme Janibert inc., propriétaire du lot 3 515 981, située dans le rang Casimir, concernant l'augmentation du nombre d'unités animales de 120 à 400 unités, suite à l'incendie d'un bâtiment, et ainsi faire passer la distance séparatrice entre le bâtiment d'élevage et les résidences avoisinantes de 154.8 mètres à 65.59 mètres;

Considérant les éléments pris en considération par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que les fosses à purin seront éloignées des résidences avoisinantes;
- Qu'il s'agit de la reconstruction d'un bâtiment ayant été incendié;
- Que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins et que ceux-ci ont signé une déclaration en ce sens;
- Que le respect de la réglementation porte préjudice au demandeur dans la mesure où l'éloignement du bâtiment nuirait au développement de ses opérations agricoles;
- Que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui sont de reconnaître la prépondérance de la fonction agricole dans la zone agricole et de favoriser la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;

Considérant la recommandation du CCU d'accepter la dérogation mineure demandée pour le lot 3 515 981;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseil de la Municipalité accepte la dérogation mineure du lot 3 515 981 qui consiste à faire passer la distance séparatrice à respecter entre le bâtiment d'élevage et les résidences avoisinantes de 154.8 mètres, tel que stipulé à l'article 18.2.1 du règlement de zonage numéro 617-05, à 65.59 mètres.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-147-17
CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant la vacance à un poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme, suite au départ de M. Luc Despars;

Considérant que le Conseil de la Municipalité a reçu la candidature d'un citoyen désirant participer au comité, suite à l'appel de candidature paru dans le Gardangeois;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de nommer M. Guy Bourdeau, citoyen d'Ange-Gardien, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES RUE PRINCIPALE ET CANROBERT

Remis à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 06-148-17

EMBAUCHE DES ARBITRES POUR LA SAISON DE SOCCER 2017

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'embaucher les arbitres suivants : Audrey Bessette, Amélie Brouillette, Olivier Chagot, Antoine Côté, Kathrine Déragon, Pierre-Carl Fournier, Gabriel Gauvin, Timothée Guilbault, et Rex Wong, pour la saison de soccer 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-149-17

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ACCOMPAGNATEURS AU CAMP DE JOUR 2017

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser et d'entériner l'embauche, pour le camp de jour 2017, des animateurs/trices et des accompagnateurs/trices suivants : Viviane Campbell, Shany Côté, Cassandra Cournoyer, Caroline Gagné, Timothée Guilbault, Janvière Taratibu-Irakozé, Heidi Letendre, Vanessa Manimwe, Marianne Paradis, Samantha Tuyischime et Maygane Voghell.

Il est également résolu d'accorder les salaires recommandés par la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, dans son rapport du 25 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-150-17

ADDENDAS AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE JEUX D'EAU

Considérant que le conseil souhaite bonifier, le projet d'aménagement du parc des jeux d'eau par le remplacement du sentier en criblure de pierres par un sentier de béton, afin de prolonger la durabilité des installations et d'en faciliter l'entretien;

Considérant que le branchement des installations aux services d'aqueduc et d'égout, nécessite la traversée de la voie publique, sous laquelle le roc y est prédominant et élevé;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'une partie supplémentaire du matériel présent à l'emplacement projeté de l'aire de jeux;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner et d'approuver les addendas au projet relatifs au sentier, à la présence de roc et de matériel inadéquat où l'espace de jeux, ainsi que les frais relatifs.

Il est également résolu d'affecter les sommes nécessaires du fonds de parcs audit projet, soit approximativement 60 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-151-17

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE QUALITATIF DES JEUX D'EAU

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'entériner et d'accorder un mandat à Tetra Tech QI inc. pour l'assistance technique et la surveillance des travaux d'aménagement de jeux d'eau, à taux horaire, avec un cadre budgétaire d'environ 7 500 \$.

Il est également résolu d'entériner et d'accorder un contrat pour le contrôle qualitatif à Laboratoire de la Montérégie, au montant de 3 420,51 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-152-17

DEMANDE DE SOUMISSIONS – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Suite au lancement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs et Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à soumettre un projet de rénovation d'espaces communs du sous-sol du Centre Communautaire et d'autoriser les dépenses d'architecte nécessaires ainsi que la signature des documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 06-153-17
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire